



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
 1 rue du Moulin de Mussey
 55000 VAL D'ORNAIN
 Tél : 03.29.78.53.76
 contact@valdornain.fr

République Française
 Département : MEUSE
 Arrondissement : Bar-le-Duc
 VAL D'ORNAIN - COMMUNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2025

Le vendredi 10 octobre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul REGNIER.

Secrétaire de la séance : Olivier PIGUET

Présents : Jean-Paul REGNIER, Edwige MENUSIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Luc BOCCALINI, Juliette BORGHINI, Johan FINCK, Christelle MAIGNAN, Christian MULLER, Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET

Représentés : Thibaud LAMOTTE par Johan FINCK

Absents et excusés : Néant

Compte rendu du 8 septembre 2025

Sans observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Affaires soumises à délibération :

1-Réhabilitation du café en restaurant communal : attribution des lots du marché

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;
 Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 15 juillet 2025 relatif à la réhabilitation du café en restaurant à Mussey

Le nombre d'offres reçues par lot est :

Lot 1 : Démolition - gros œuvre : 3 offres

Lot 2 : Charpente bois - couverture : 4 offres

Lot 3 : Plâtrerie - isolation : 4 offres

Lot 4 : Menuiserie intérieure bois : 2 offres

Lot 5 : Menuiseries extérieures en aluminium : 3 offres

Lot 6 : Plomberie, sanitaires, chauffage, ventilation : 2 offres

Lot 7 : Carrelage, faïence : 2 offres

Lot 8 : Electricité, éclairage, SSI : 5 offres

Lot 9 : Peinture, sols souples : 4 offres

Lot 10 : équipements de cuisine : 1 offre

Vu l'analyse des candidatures et l'examen des offres par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 3 octobre 2025 qui a arrêté le classement suivant :

Lot	Entreprise	Estimation € HT Janvier 2025	Offre € HT	Offre € TTC	NOTE /100	% /ESTIMATION
1	Démolition GO - Installation de chantier HARQUIN SA Houdelaincourt (55)	58 000,00 €	61 615,70 €	73 938,84 €	100	6%
2	CHARPENTE BOIS COUVERTURE SAS ERIC PAYMAL Bar le Duc (55)	38 000,00 €	25 335,40 €	30 402,48 €	91	-33%
3	PLATRIERIE ISOLATION ISO PLAQUISTE Houdelaincourt (55)	37 500,00 €	28 350,00 €	34 020,00 €	100	-24%
4	MENUISERIE INTERIEURE BOIS SARL VB PROJECT CONCEPT Liffol le Grand (88)	14 000,00 €	17 274,00 €	20 728,80 €	93	23%
5	MENUISERIES EXTERIEURES EN ALUMINIUM SAS PAQUATTE et Fils Mognéville (55)	28 500,00 €	29 467,00 €	35 360,40 €	100	3%
6	PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE VENTILATION SARL LHERITIER TERTIAIRE Commercy (55)	17 000,00 €	25 202,01 €	30 242,41 €	93	48%
7	CARRELAGE SAS PAYMAL S. Chardogne (55)	14 500,00 €	6 079,70 €	7 295,64 €	92	-58%
8	ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE ABI ELECTRICITE Fains-Véel (55)	32 000,00 €	14 923,08 €	17 907,70 €	93	-53%
9	PEINTURE SOLS SOUPLES GUNEY PEINTURES Ligny en Barrois (55)	24 000,00 €	31 706,63 €	38 047,96 €	100	32%
	TOTAL OPERATION	263 500,00 €	239 953,52 €	287 944,22 €	95,78	-8,94%

Le Maire décide de soumettre au vote l'attribution des lots 9 et 10 :

- Le lot 9 : peinture sols souples : un débat s'installe au sein du Conseil municipal concernant le choix de l'entreprise, notamment sur les critères du respect des délais d'exécution et des moyens humains. Olivier PIGUET propose de privilégier l'entreprise locale, qu'il juge plus pertinente que la seconde entreprise, située à Ligny-en-Barrois. Le Maire rappelle que l'entrepreneur, qui habite à Val d'Ornain, a déjà été attributaire des derniers marchés publics de la commune et a donné toute satisfaction, mais qu'il serait dommageable de bafouer les règles des marchés publics et les critères d'évaluation retenus.

Après échange et discussion, le Conseil municipal décide par 7 voix POUR ; 2 ABSTENTIONS (Edwige MENUSIER et Christelle MAIGNAN) et 4 CONTRE (Olivier PIGUET, Frédéric PETITCOLIN, Johan FINCK, Thibaut LAMOTTE ayant donné pouvoir à Johan FINCK) d'attribuer le lot n° 9 – peinture sols souples à l'entreprise GUNEY PEINTURES pour un montant HT de 31 706,63 € - 38 047,96 € TTC.

- Le lot 10 – équipement de la cuisine : ce lot a fait l'objet d'une seule offre, s'élevant à 33 327 € HT. Le Maire rappelle que des demandes de subventions ont été adressées à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre de la revitalisation du commerce rural. Ces demandes n'ont pas été satisfaites. D'autre part l'équipement de la cuisine n'a pas été retenu non plus dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Dans ces conditions, le Maire propose que le repreneur pressenti, M. DUMAY se charge d'équiper la cuisine en bénéficiant potentiellement en tant qu'entrepreneur, des dispositifs prévus à cet effet. Après discussion autour des échanges téléphoniques, et par courriers/emails/SMS entre M. DUMAY, les Chambres consulaires, la Communauté d'Agglomération et Monsieur le Maire pour proposer à M. DUMAY de l'accompagner dans ses démarches afin d'obtenir des aides directes, ces différents échanges se révèlent être non satisfaisants tant sur le fond que sur la forme. La prise en charge du coût de la cuisine reste en suspens. Des aides peuvent être demandées dès à présent par le potentiel gérant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité et par 8 voix POUR, 1 ABSTENTION (Christelle MAIGNAN) 4 CONTRE (Olivier PIGUET, Frédéric PETITCOLIN, Johan FINCK, Thibaut LAMOTTE ayant donné pouvoir à Johan FINCK) d'abandonner le lot n° 10 – équipement de la cuisine.

Enfin, le Conseil municipal autorise le maire à signer le marché public pour les 9 lots retenus, à accomplir les formalités post attribution et à signer tout document pour la mise en œuvre du projet.

2-Personnel : adhésion au service "Assurance groupe" du Centre de Gestion de la Meuse

Le Maire rappelle que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance Willis Tower Watson (WTW), société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'adhérer au service « Assurance Groupe » du CDG 55 à compter du 1^{er} janvier 2026 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante,
- S'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG 55 pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise ne place et le suivi des contrats groupe ainsi que pour l'assistance administrative.
 - Contrat CNRACL : 0,45 % du TIB (traitement indiciaire brut) et NBI (nouvelle bonification indiciaire)
 - Contrat IRCANTEC : 0,25 % du TIB+NBI
- Décide de porter ses choix sur le personnel à assurer selon les tableaux ci-dessous

Contrat CNRACL	Taux assureur
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée</p> <p>Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès</p>	5.65%

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
<p>Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie</p> <p>Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant</p>	1.55%

- décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante : (*l'assiette de cotisation est constituée au minimum du TIB*)

ASSIETTE DE COTISATION ET DE PRESTATION	
Traitement Indiciaire de Base (TIB)	<input checked="" type="checkbox"/>
Éléments optionnels	
Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	<input checked="" type="checkbox"/>
Supplément familial de traitement (SFT)	<input checked="" type="checkbox"/>
Les Primes et Indemnités (<i>autres que celles ayant un caractère de remboursement de frais –fournir la liste</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>
Charges Patronales calculées forfaitairement sur TIB + NBI (le cas échéant) (40%)	<input type="checkbox"/>

3-Acte administratif d'échange :

A la suite de la proposition évoquée lors des questions diverses du conseil municipal du 3 septembre 2024, il vous est proposé de formaliser par acte administratif l'échange de parcelles situées à Bussy-la-Côte, route de Sainte-Hoïlde, entre la commune et M. PEROT :

1-Monsieur Alex PEROT apporte la parcelle en nature de terre figurant au cadastre sous les références : 090 AD n°81 lieu-dit : La Grande Piece pour une superficie de 4a 91ca en nature de terre.

2- La commune de Val d'Ornain apporte la parcelle en nature de terre figurant au cadastre sous la référence : 090 AD n°79 lieu-dit La Grande Piece pour une superficie de 4a 91ca en nature de terre. Le chemin permettra de faire une desserte par l'arrière.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document pour formaliser cet échange.

4-Projet d'aménagement des terrains de pétanque à Bussy la Côte et Varney

En raison de la forte fréquentation des terrains de pétanque situés à Bussy et au Pâquis à Varney, et à la demande de plusieurs joueurs, **il vous est proposé d'aménager ces espaces. Les travaux pourraient inclure la pose de traverses en bordure, l'installation de géotextile et l'ajout de sable, entre autres.**

Le Maire précise que les associations sont favorables pour participer avec les employés communaux à l'aménagement des terrains.

La fourniture de bois est estimée à 2 000 € pour les deux terrains.

Le Conseil municipal décide à la majorité par 1 voix CONTRE (Frédéric PETITCOLIN) et 2 ABSTENTIONS (Johan FINCK, Thibaut LAMOTTE ayant donné pouvoir à Johan FINCK) de poursuivre ce projet

5-Subvention au Comité des Fêtes

Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de 200 € au Comité des Fêtes, destinée à la conception du char de la Saint-Nicolas.

La Présidente du Comité des Fêtes remercie le conseil municipal pour cette aide, mais se demande si cette subvention de 200 € s'ajoute à celle que la ville de Bar-le-Duc reversera à la commune

Le Conseil municipal, après avoir entendu le maire en ses explications décide de porter le montant de la subvention à 400 €, la Ville de Bar le Duc reversant 200 € à la Commune.

6-L'Ornevalloise : règlement d'utilisation

-Après avoir entendu Christelle Maignan en ses explications, le Conseil Municipal entérine, à l'unanimité, les propositions de modifications du règlement joint en annexe.

-Le Conseil Municipal décide également de fixer à 200 € (de 18h30 la veille à 18h30 le jour dit) le tarif de location à la journée en semaine et 100 € la journée du lundi en prolongation d'une location de week-end.

-Le Conseil Municipal décide à titre exceptionnel de fixer à 350 € au lieu de 450 € la location pour deux jours au lieu de trois eu égard à la mise à disposition de la salle le vendredi 7 novembre 2025 au comité de jumelage.

7-DIA

DIA - déclaration d'intention d'aliéner signée depuis le CM du 8 septembre

529 AE 44, 48 et 55	4a 51ca, 5a 46ca 2a 42ca	7 rue de la Varenne	Mr et Mme Aurelio MARTIN- GARCIA	Mr et Mme Axel REMY	325 000
------------------------	--------------------------------	------------------------	--	------------------------	---------

8-Questions et informations diverses :

- Prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) - Désignation de référents territoriaux -Juliette BORGHINI pour les élus et Clément BLAND pour les agents territoriaux.
- Commission des travaux élargie au Conseil municipal le samedi 8 novembre 2025 à 9h00. L'ordre du jour portera sur les travaux de requalification de la traversée de Mussey. Un temps d'échange sera proposé à Monsieur Dumay sous réserve de sa disponibilité. Pour ce temps d'échange, il est demandé aux élus d'avoir des questions précises quant au futur projet de restaurant qui sera porté par M. DUMAY.

Prochaines réunions du Conseil municipal : lundi 24/11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire

signé

Jean-Paul REGNIER

Le secrétaire

signé

Olivier PIGUET

